

Géographie
et cultures

Géographie et cultures

3 | 1992
Géographie et cultures n° 3

Frontières culturelles et architecture rurale en France (ouest et centre-ouest)

Jean-René Trochet



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/gc/6793>

DOI : 10.4000/gc.6793

ISSN : 2267-6759

Éditeur

L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 1992

Pagination : 25-44

ISBN : 1165-0354

ISSN : 1165-0354

Référence électronique

Jean-René Trochet, « Frontières culturelles et architecture rurale en France (ouest et centre-ouest) », *Géographie et cultures* [En ligne], 3 | 1992, mis en ligne le 22 novembre 2018, consulté le 19 avril 2019.

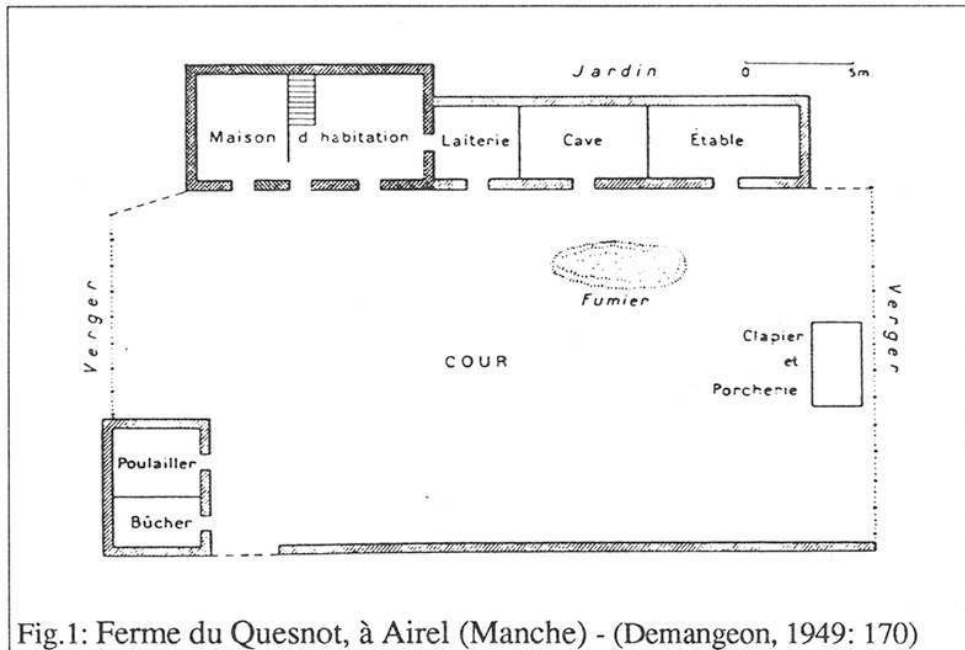
URL : <http://journals.openedition.org/gc/6793> ; DOI : 10.4000/gc.6793

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

Frontières culturelles et architecture rurale en France (ouest et centre-ouest)

Jean-René Trochet

- 1 L'on connaît les principaux types de maisons rurales françaises jadis distingués par la classification du géographe Albert Demangeon : la maison bloc, la maison-cour et la maison en hauteur (Demangeon 1946 :166-185). Critiquée depuis longtemps, précisée et améliorée par son auteur lui-même, cette classification n'est pas encore abandonnée, et on la voit reparaître çà et là dans telle ou telle publication sur l'habitat et l'architecture rurale en France (cette classification est notamment partiellement utilisée par C.GERARD, 1981). Ses principaux défauts sont connus, et notamment la trop grande importance attachée à la description formelle, l'absence de prise en compte de la situation des différents locaux les uns par rapport aux autres, et la mise à l'écart du contexte de production agricole.
- 2 Dans les deux variantes que Demangeon distingue au sein de la maison-cour, la maison à cour ouverte et la maison à cour fermée, la définition de la cour se trouve ainsi réduite à l'espace inscrit entre les bâtiments et elle n'inclut pas la notion fonctionnelle d'un espace de circulation et de stockage matériellement non délimité. L'auteur classe donc dans la catégorie des maisons-blocs une ferme de la commune d'Airel (Manche), pourtant ouverte sur une cour circonscrite par des clôtures végétale et bâtie, et qu'il propose comme exemple-type d'une maison-bloc (fig 1).



- 3 On peut penser aussi que la localisation des mêmes parties constitutives joue son rôle dans la description et la définition des types de maisons rurales : dans beaucoup de régions françaises, le grenier et le fenil étaient des locaux situés le plus souvent en étage, du moins dans les petites et moyennes unités d'exploitation, et respectivement au-dessus du logis et de l'étable. Mais nous verrons plus bas que ce n'était pas le cas partout.
- 4 Enfin, il est difficile d'imaginer qu'un choix aussi fondamental que la fermeture des bâtiments d'une unité d'exploitation autour d'une cour, sur une étendue aussi considérable que les plaines du Bassin Parisien central, ait été sans relation avec les modes de mise en valeur pratiqués dans cette vaste zone.
- 5 Et l'inverse est vrai aussi, bien entendu, pour les maisons à cour ouverte qui lui succèdent à l'ouest et au sud.
- 6 Les exemples qui suivent vont tenter d'approfondir ces trois aspects, principalement dans une zone où dominait précisément la *maison à cour ouverte* (fig 2), en soulignant en outre, au passage, un autre défaut de la classification de Demangeon : son aspect statique. On s'efforcera aussi de mettre l'organisation de la maison rurale en relation avec les autres grandes divisions du monde rural français, relevées du vivant même de cet auteur, parfois par ses collègues et ses élèves, et trop souvent traitées à part : carte des matériaux de couverture, limite des pays d'openfields, carte du battage à l'extérieur ou à l'intérieur.

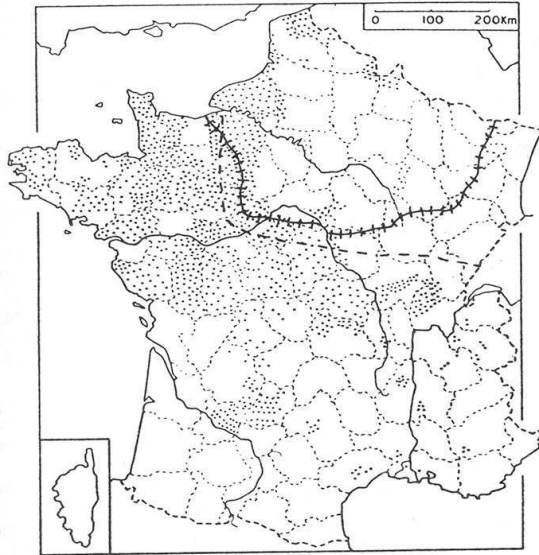


Fig.2:
 -- limite méridionale et occidentale des charrues à versoir mobile (XIX^es.)
 +++ limite méridionale et occidentale de l'utilisation du cheval comme seul animal de labour à la fin du XVIII^es.
répartition de la maison à cour ouverte. (la densité des points correspond à celle des lieux où la maison à cour ouverte est en usage)

Maisons paysannes et systèmes agraires

- 7 Dans la majorité des régions où Demangeon avait cartographié la *maison à cour ouverte*, régnait à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle un paysage rural et un système agricole spécifiques. L'agronome de Butré exprimait ainsi le sentiment d'unité qu'il éprouvait en considérant certaines provinces du Centre et de l'Ouest : « Qu'on parcoure l'Anjou, le Maine, la Bretagne, la Touraine, le Poitou, le Limousin, la Marche, le Berry, le Nivernois, le Bourbonnois, l'Auvergne, on verra qu'il y a la moitié de ces provinces en bruyères qui forment des plaines immenses » (cité par DION 1934 :461).
- 8 Cette sommaire énumération, qui n'est peut-être pas dépourvue d'un côté polémique, passe un peu vite sur les différences qui existaient entre certaines des régions citées : dans la Champagne du Berry par exemple, et depuis longtemps, le paysage et le mode de mise en valeur étaient différents de ceux des *régions de bruyères* situées à la périphérie de la province, Sologne, Boischaud du Sud, Boischaud du Nord et Brenne. Mais dans l'ensemble, le tableau était exact.
- 9 Près d'un siècle et demi plus tard, le *Glossaire angevin* de Verrier et Onillon signale encore le rôle des landes dans le système de culture du passé, en prévenant les critiques qu'on pouvait lui adresser : « Autrefois, le tiers à peine du Bocage était couvert de genêts, même dans les sols les plus fertiles. Ce serait une grave erreur d'en conclure que, par incurie, ou pour toute autre cause, le tiers du pays n'était pas cultivé. Tout au contraire, il l'était tout autant qu'aujourd'hui, mais par une méthode différente ; les champs de genêts redevenaient à tour de rôle des champs de froment et ceux-ci, après deux ou trois récoltes, étaient laissés en friche et se recouvraient bien vite (de genêts) que l'on laissait croître six ou sept ans avant de les arracher. Dans les clairières de ces halliers, on menait paître les bestiaux » (VERRIER et ONILLON 1908 : 454).

- 10 Le système agraire en vigueur dans la plupart des provinces citées par de Butré était en effet fondé sur l'alternance sur un même champ d'une période de cultures et d'une période de mise en pâture ou en buissons (genêts et ajoncs généralement).
- 11 Au plan de l'organisation de la maison paysanne, R. Dion avait noté que par contraste avec les grandes unités d'exploitation à cour fermée du Bassin Parisien central, « le propre de beaucoup de métairies angevines, tourangelles, berrichonnes et nivernaises est de ne point posséder de bâtiments uniquement destinés à l'emmagasinage des récoltes. Celles-ci sont remisées partie dans le grenier qui surmonte le logis du métayer, partie dans l'espace plus ou moins vaste qu'on leur réserve à l'intérieur du bâtiment qui contient les étables » (DION 1934 :463).
- 12 Cette description est exacte à deux précisions près : d'une part, elle vaut assez largement aussi pour le Poitou, le Maine et la Bretagne, et d'autre part l'étable ne formait pas toujours dans ces provinces un local séparé du bâtiment d'habitation (fig. 3). Ce dernier trait différençait souvent en fait, parmi d'autres et à la période contemporaine, les petites unités d'exploitation des moyennes et des grandes. L'absence d'un local spécialisé pour le stockage des récoltes avait un lien avec le système de culture dont Verrier et Onillon nous parlent encore à la fin du XIX^{ème} siècle, et qui s'opposait largement à l'assolement céréalier continu en vigueur dans la majeure partie du Bassin Parisien.

Fig.3 : Maison à logis-étable. Montaillé (Sarthe), 1942.



Cliché MNATP

- 13 On sait que dans cette région le parcours des animaux était limité à certains endroits et à certaines périodes de l'année, sur la sole en jachère ou dans les forêts et les friches, qui étaient situées généralement à la périphérie des zones cultivées. Mais la nourriture du cheptel provenait principalement des espaces régulièrement cultivés et entretenus : en partie de la céréale de printemps, l'avoine, du moins pour les chevaux, en autre partie de la paille des récoltes et du foin coupé dans les prairies qu'on ménageait dans les endroits

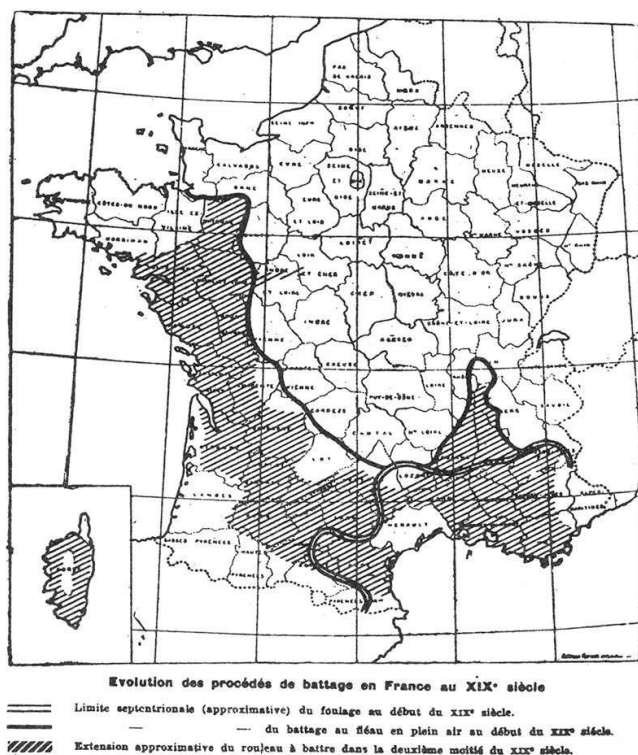
humides des finages. Ces produits étaient rentrés dans des locaux de stockage spécifiques, spécialement dans des granges dont c'était là l'une des fonctions.

- 14 Mais dans la majorité du vaste ensemble cité par de Butré, au contraire, les animaux trouvaient l'essentiel de leur nourriture dans les landes (les *bruyères* de cet auteur) qui entouraient les espaces cultivés, et dans les champs convertis en pâtures après plusieurs années de cultures. On peut mettre cette particularité en relation avec un autre trait de l'habitat rural de ces contrées : l'existence, précisément, d'une cour ouverte.
- 15 Suivons à nouveau Roger Dion : « Dans les pays où nous avons rencontré la grange-étable, la cour de la plupart des domaines est environnée, sur deux ou trois côtés seulement, de bâtiments discontinus qui lui ménagent, par leurs espacements, de larges issues vers l'extérieur. Cette cour ouverte n'a pas la même fonction que la cour fermée des habitations rurales du Nord. Elle ne comporte point, en règle générale, de dépression pour l'accumulation du fumier (...). Elle ne contient pas non plus d'abreuvoir » (DION 1934 : 454). Le dépôt du fumier au centre de la cour avant épandage sur les champs, dans les grandes unités d'exploitation à cour fermée du Bassin Parisien, était l'expression de la nourriture des animaux sur les champs céréaliers et du stockage du foin et de la paille dans des locaux spécifiques ; cette dernière ayant servi à la fois de litière et d'aliment aux bovins.
- 16 À l'ouest et au sud-ouest de cette région revanche, la faiblesse de l'engrais provenant des récoltes céréalières était compensée par des pratiques qui faisaient intervenir à nouveau les landes et les champs temporairement non cultivés, et qui nourrissaient par ailleurs principalement le cheptel, bovin et ovin : sur les issues des fennes et sur les espaces séparant les bâtiments entre eux, on disposait des végétaux extraits des incultes qui, après piétinement – notamment du fait des animaux qui allaient et venaient à certaines époques entre l'étable et les pâtures – et décomposition, étaient ensuite mélangés aux faibles quantités de fumier sorties des étables pour être convertis en engrais. Dans certains endroits de la Mayenne, un tel mélange recevait le nom de *pasier*, celui de *foulage* dans l'ensemble du Bas-Maine, qui faisait clairement allusion au piétinement, et celui de *ruée* dans le Segréen. Cette pratique explique l'une des origines de la cour ouverte, d'ailleurs souvent nommée dans l'Ouest d'un mot parent du français rue (*rue* tout court dans le Segréen, *ruage* dans le bocage vendéen).
- 17 À cette étape de notre enquête, un rapprochement entre l'extension de la maison à cour ouverte et quelques autres caractéristiques de la vie rurale à la fin du XVIIIème siècle et au début du XIXème siècle est possible. Entre l'extrémité orientale de la Basse-Normandie et le sud du coude de la Loire, la limite orientale de maison à cour ouverte s'oppose à la limite occidentale et méridionale de l'utilisation du cheval comme principal animal de labour et de l'openfield céréalière du Bassin Parisien central (fig 2). La frontière passe d'ailleurs plus à l'Est, par le nord du Nivernais, dont l'habitat relève plus de la maison à cour ouverte que de la maison-bloc.
- 18 Cette confrontation résumait l'opposition des deux systèmes agraires dont nous avons brossé les principaux traits : celui du Nord-Est, caractérisé par l'assolement triennal continu, celui des contrées de l'Ouest et du Centre, fondé sur la succession de périodes de cultures et de pâtures ou de buissons cultivés (genêts, ajoncs). Cette frontière était également celle des charrues à versoir mobile (fig 2), liées à la pratique des labours à plat dans les grandes plaines du Bassin Parisien. Au sud et à l'ouest, commençait le domaine

des lourdes charrues à age rectiligne et à avant-train bas dont les agronomes du début du XIX^{ème} siècle nous décrivent les nombreux inconvénients.

- 19 Un autre aspect de l'opposition entre les contrées céréalières du Bassin Parisien et leurs marges méridionales et occidentales (à l'exception à nouveau de la Basse-Normandie et de l'auréole du Jurassique supérieur qui va du nord du Nivernais à la Champagne berrichonne) résidait dans les conditions familiales de l'exploitation. On connaît les communautés familiales agricoles du Centre de la France, nées principalement à partir de la fin du XV^{ème} siècle dans les zones aux sols hydromorphes qui vont de la Brenne au sud-ouest de la Bourgogne et à la Bresse. Mais des formes communautaires plus réduites, dans le temps et la composition des communautés, existaient aussi plus à l'Ouest. Sous l'ancien régime, la *fraesche* du Maine et la *parsonnerie* de l'Anjou désignaient des fonds exploités en commun par plusieurs détenteurs, collectivement responsables des redevances féodales. Ces formes d'exploitation n'avaient d'ailleurs pas complètement disparu au début du XX^{ème} siècle : dans la commune du Longeron (Maine-et-Loire), en 1905, les *parsonniers* « font toute l'exploitation en commun, paient le fermage solidairement et possèdent indivisément le cheptel. Ils partagent seulement les récoltes » (VERRIER et ONILLON 1908 :87).
- 20 L'origine de ces associations s'enracinait probablement en partie dans le système agraire : la remise en culture d'une terre laissée en friche pendant plusieurs années était une opération pénible, et les lourdes charrues à age long nécessitaient un attelage fourni. La souplesse de l'organisation de la maison à cour ouverte favorisait en outre de tels regroupements.
- 21 Mais au sein de la vaste zone où le système agraire de l'Ouest était en vigueur, il était possible de distinguer des différences dans l'organisation des maisons, principalement au plan des locaux et des pratiques de stockage. D'est en ouest, entre le Haut-Maine et le Bas-Maine, contrée où le battage était pratiqué en hiver à l'intérieur, à une contrée où l'opération avait lieu en été et à l'extérieur (fig. 4).

Fig.4 : Évolution des procédés de battage au XIXe siècle



(d'après Ch. Parain : *Outils, ethnies et développement historique*, Paris : Éditions sociales, 1979, p. 26)

- 22 Du nord au sud, et plus précisément de part et d'autre de la Loire, entre le Pays de Retz et les Mauges, on rencontrait respectivement une zone où le stockage du grain et du foin était systématiquement effectué en hauteur, et une zone où cette règle souffrait des exceptions importantes. Nous allons maintenant examiner ces deux aspects.

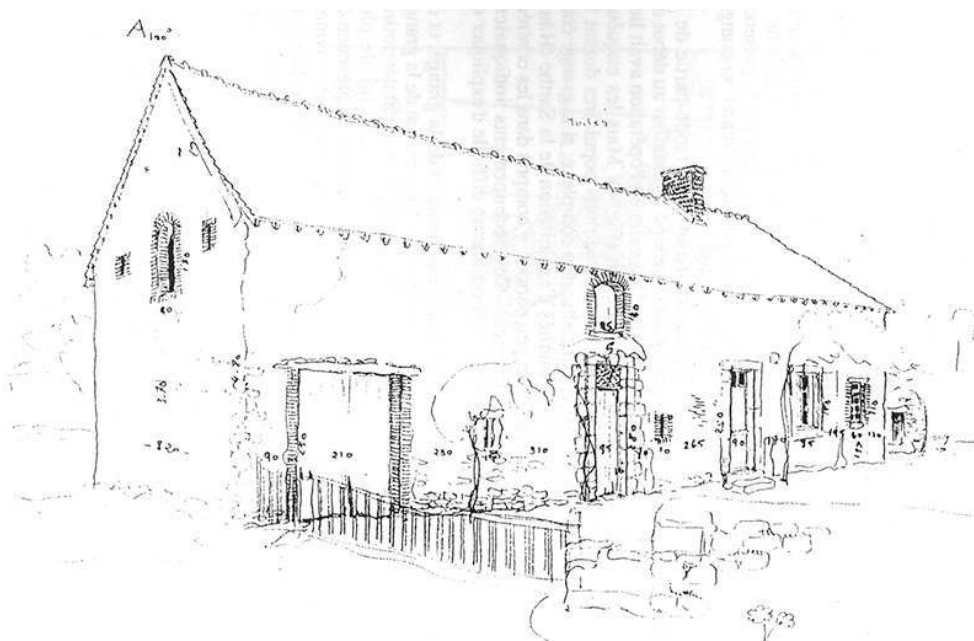
Une opposition Est-Ouest : granges et aires à battre

- 23 Contrairement à ce que laisse entendre de Butré, les *bruyères* ne régnaient pas uniformément sur les provinces qu'il énumère à la fin du XVIII^e siècle : la « révolution céréalière » avait déjà touché au moins les régions occidentales du Maine et de l'Anjou et une grande partie de la Touraine. Dans les champagnes calcaires (Champagne mancelle, Champagne tourangelle, Plaine de Conlie, Saosnois, Béloinois), régnait depuis longtemps, au XVIII^e siècle, l'assolement triennal, voire quadriennal dans la Champagne mancelle (BOUTON 1973 : 497). Ces contrées se distinguaient des autres par le paysage -la « plaine », face au bocage, témoignait de la prépondérance de la rotation céréalière continue-, mais aussi par la présence d'un bâtiment qui n'existait pas dans les contrées plus occidentales : la grange, au sens d'un local qui servait à effectuer le battage.
- 24 Ch. Parain avait inclus le Haut-Maine et une grande partie de la Touraine dans la vaste zone qui pratiquait le battage à l'intérieur au début du XIX^e siècle et l'Anjou et le Bas-Maine dans celle où l'opération avait lieu sur une aire extérieure peu après la moisson (fig. 4). Mais les enquêtes effectuées par le Musée national des arts et traditions populaires durant la seconde guerre mondiale illustrent une situation complexe : si la grange était bien présente dans de nombreuses unités d'exploitation de la Sarthe (Haut

Maine), on trouvait l'aire à battre un peu partout, y compris dans les contrées les plus orientales de ce département. Ces recoupements indiquaient l'existence d'une bande de transition, qu'il est encore difficile d'expliquer de façon satisfaisante aujourd'hui.

- 25 Quel était le rôle respectif de l'aire extérieure et de la grange, et de quand pourrait dater cette zone de chevauchement ? La présence de la grange ne marquait nullement en tout cas un niveau économique et social déterminé : de petites unités d'exploitation en étaient pourvues, tandis que de plus importantes possédaient à la fois grange et aire. Par ailleurs, la présence de granges dans le Haut-Maine est un fait ancien dans les maisons purement paysannes, car dans le canton de La Ferté-Bernard plusieurs ont été datées des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles (INVENTAIRE GENERAL 1983 :51,92, 229). Il est vrai que le mot *grange* est imprécis et qu'il ne désigne pas forcément, dans l'acception courante, un endroit où l'on bat les récoltes. Mais on sait aussi que dans le Haut-Maine des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, « le battage se faisait au fléau et durait tout l'hiver » (BOUTON 1973 : 503), ce qui suppose l'existence d'un lieu au moins couvert.
- 26 La disposition des bâtiments rend pourtant compte d'un amenuisement progressif d'une influence d'est en ouest, venue des zones centrales et orientales du Bassin Parisien. Aux vastes granges indépendantes de certaines parties de la Touraine, succèdent vers l'ouest des granges plus petites, souvent contigües aux étables ou incluses dans le même bâtiment qu'elles. C'est la ferme à grange-étable de Roger Dion. De fait, la zone mixte aires-granges est en gros celle où l'on trouve les petites granges. Cependant, si la grange est bien le signe tangible d'une influence ancienne du système de l'openfield céréalier dans le Maine oriental et en Touraine, l'aire extérieure a pu connaître à l'inverse une extension vers d'ouest en est à la suite d'une importante innovation technique : le rouleau à battre. Cette innovation, qui se répand dans les premières décennies du XIX^{ème} siècle, signifiait un gain de temps par rapport au battage au fléau mais nécessitait aussi un espace supérieur à celui que pouvaient offrir les petites granges. L'abandon du fléau a donc pu être lié à celui du lieu du battage, la grange, et celui de l'époque de l'opération, la mauvaise saison, avant la mécanisation de l'opération à partir de la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle.
- 27 Une autre preuve de l'influence assez tardive du système agraire des contrées du Nord ressort de l'observation de la maison rurale à travées, qui intègre les principales fonctions (logis, grange et étable) dans un même bâtiment (fig. 5). n constitue le type-même de maison sur lequel achoppe la classification de Demangeon : le bâtiment donne en effet sur une cour ouverte, qui est fréquemment délimitée par des constructions annexes. Ce type existe en Touraine, où il n'est pas dominant, mais aussi, de façon plus diffuse, dans le Maine et en Anjou septentrional. C'est celui de la maison des villages lorrains et des villages des régions plus occidentales, qui s'opposent aux grosses unités d'exploitation isolées à cour fermée.

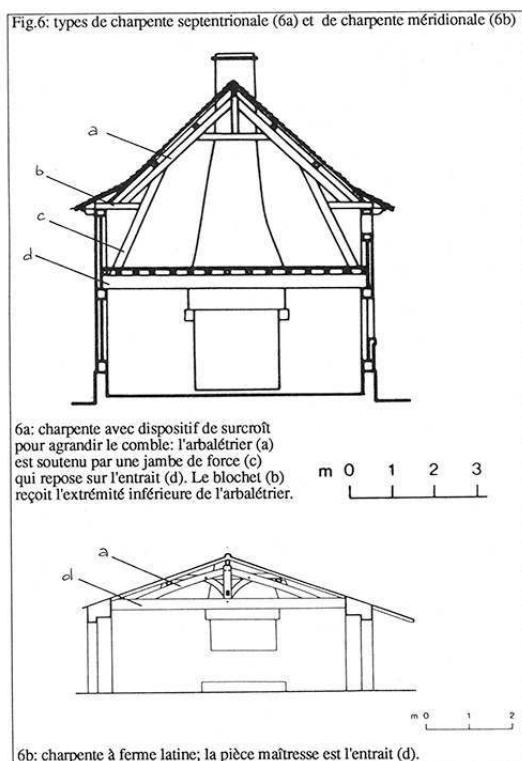
Fig.5 : Maison-bloc (grange-étable-logis), Mareil-en-Champagne (Sarthe)



- 28 Dans nos régions, beaucoup de maisons ainsi organisées ont été construites d'un trait et ne portent pas le souvenir de remaniements importants. Mais l'apparente simplicité du plan ne saurait tromper, car il dissimule en réalité une distribution élaborée : la grange est le plus souvent au centre et dessert le fenil et le grenier, respectivement situés au-dessus de l'étable et du logis. Cette disposition rompt avec les « turbulences typologiques » des autres plans, dans lesquels la grange est souvent un bâtiment séparé ou individualisé du corps principal. Un indice nous permet peut-être d'approcher la période de diffusion de ces constructions.
- 29 Dans les plus anciennes maisons du Haut-Maine, les murs gouttereaux ont une faible hauteur et une charpente fortement accentuée, parfois composée de chevrons formant fermes et adaptée au soutien d'une couverture végétale. Avec une telle construction, il était difficile de loger une grange sous le même toit que les autres locaux car cette dernière nécessitait une hauteur plus importante : il n'est pas rare de trouver des portes de granges qui atteignent ou dépassent 4 m. Dans de nombreux cas, lorsque la grange était située dans l'alignement du corps de logis, elle en était donc fréquemment individualisée.
- 30 Ces données s'inversent pratiquement avec la maison à travées, dont les murs sont relativement hauts, la charpente plus faiblement accentuée et composée de fermes de surcroît (fig. 6a). La ferme de surcroît est un dispositif qui permet d'agrandir le volume sous comble tout en limitant le poids de la charpente sur le mur gouttereau : l'*arbalétrier* est souvent reçu sur une pièce horizontale, le *blochet*, qui repose sur le sommet du mur gouttereau à son extrémité extérieure, tandis qu'à l'autre extrémité, il est encastré dans une *jambe de force*, qui relie l'entrait bas à l'arbalétrier.
- 31 Ce contexte technique permettait de loger plus facilement la grange sous le même toit que les autres fonctions. Or l'apparition de la ferme de surcroît, avec blochet et jambe de force, est plutôt assez tardive dans les campagnes septentrionales. C'est du moins l'enseignement qu'on peut tirer des trop rares études faites sur ce sujet. Dans le

département de l'Oise, quelles qu'en soient les variantes, les fermes sur blochet apparaissent en milieu rural vers 1650, mais ne se répandent de façon conséquente qu'à partir de la seconde moitié du siècle suivant (CALAME 1983 : 268). Leur arrivée a pu être liée, dans certains cas, au remplacement de la couverture végétale par la couverture minérale.

Fig.6 : types de charpente septentrionale (6a) et de charpente méridionale (6b)



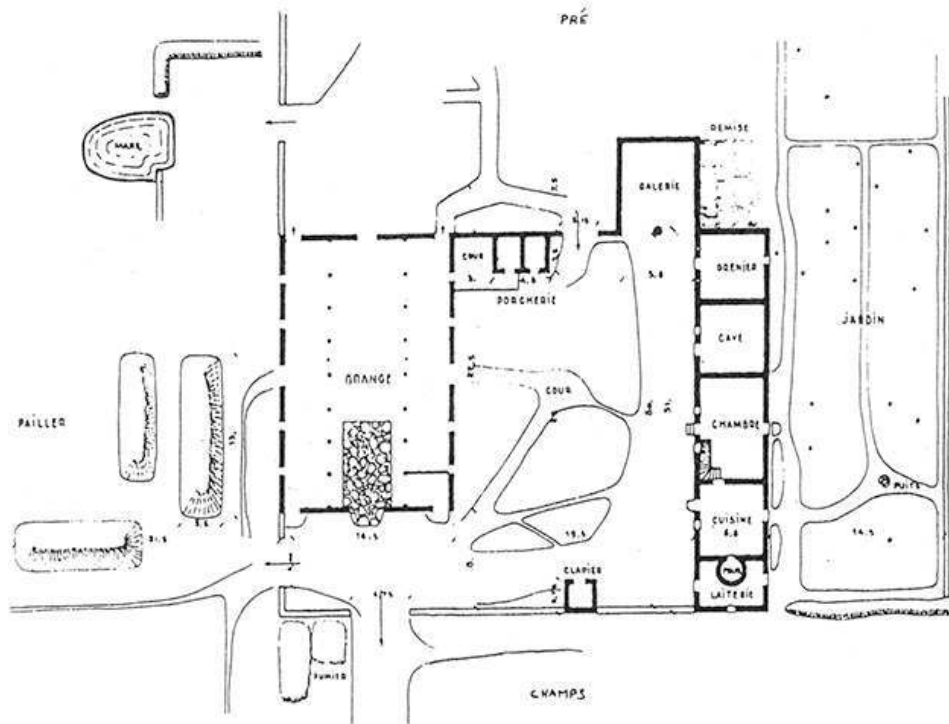
Nord et sud de la Loire : types de toitures et pratiques de stockage

- 32 Au cœur des provinces citées par de Butré, passait et passe encore la limite entre le mode de couverture septentrional, caractérisé, on le sait, par des charpentes à versants fortement accentués, des couvertures végétales ou à matériaux minéraux plats, et le mode de couverture méridional, défini par des charpentes à versants faiblement accentués et couvertes en tuiles canal le plus souvent. Le système agraire en vigueur au sud de la Loire, entre le Pays de Retz et les Mauges, se distinguait peu de celui qui était pratiqué dans les contrées situées au nord du fleuve, régions de cultures spécialisées mises à part.
- 33 En 1802, le préfet du Maine-et-Loire fait une description significative de l'agriculture des Mauges : « (...) les jachères sont généralement de cinq années, après lesquelles on coupe les genêts ; on les brûle sur le terrain que l'on sème en froment, l'année d'après en seigle, la troisième ou en mouture ou en avoine, et on laisse reposer la terre cinq autres années. Les genêts repoussent et les terrains, après avoir servi de pacage, sont labourés de nouveau et toujours de cinq ans en cinq ans, de manière que, dans huit années, ces terres ne donnent pas trois récoltes en grains » (cité par ANDREWS 1935 :102-103). Mais par

rapport à l'organisation des maisons du nord de la Loire, celles du sud présentaient des traits particuliers, dont la forme et les matériaux de la toiture ne sont qu'un aspect.

- 34 Bien que les animaux, principalement les bovins, trouvaient surtout leur nourriture dans les pâtures temporaires et dans les landes, une réserve de fourrage était toujours nécessaire pour les quelques mois qu'ils passaient à l'étable. Au nord de la Loire, le foin était le plus souvent mis en meules dans un coin de la cour ou de l'aire à battre, avant d'être rangé, suivant les besoins, dans un local situé au-dessus des étables avec lesquelles il communiquait à l'intérieur par un abat-foin. À l'extérieur, pour rentrer le foin ou le grain, le toit des maisons était pourvu d'une lucarne pendante, dont la hauteur approchait celle d'un homme à station debout (fig. 3). Dans les maisons plus importantes, cette ouverture était intégrée dans la hauteur du mur.
- 35 Un vocabulaire spécifique existait pour désigner cette double partie de la maison dans les contrées nord-ligériennes : les mots *solier* et *sena*, ce dernier en usage depuis la Haute-Bretagne jusqu'à la Lorraine, étaient les plus couramment employés et nommaient respectivement le grenier et le fenil, avec parfois des interférences réciproques. Mais au sud de la Loire, les enquêtes effectuées par le Musée national des ans et traditions populaires en Pays de Retz et en Vendée du nord, pendant la seconde guerre mondiale, indiquent que le dispositif de stockage du foin était complètement différent (MNA1P, chantier 1425). On le mettait en meules ou dans un fenil bas.
- 36 Dans le premier cas, la meule était également installée dans un coin de la cour, généralement abrité des vents dominants, et fabriquée avec un soin particulier : l'emplacement était exhaussé et on disposait parfois au-dessus un lit de fagots qui isolait la meule du sol. Le dôme de celle-ci, parfaitement arrondi, était recouvert dans les régions côtières de tresses de paille (les *trolles*) formant un maillage arrimé par des bûches qui servaient de tendeur, et qui préservait la construction des pluies d'automne et d'hiver. Le foin était coupé avec un outil à lame triangulaire, le *tranchoir* ou *fauchet*, manipulé perpendiculairement à la meule : « La barge ainsi entamée semble coupée au rasoir et la pluie n'y pénètre pas » (Sallenaine, Vendée).
- 37 Lorsque le foin était stocké à l'intérieur, dans un fenil bas, celui-ci occupait souvent une pièce complète de la ferme, qui n'était pas forcément située à proximité des étables. Les grands bâtiments à usage d'étable et de fenil, qui furent construits dans les Mauges, en Vendée et dans la partie occidentale de la Haute-Vienne à partir du début du XIX^{ème} siècle (fig. 7), à la suite de la spécialisation de ces régions dans l'élevage bovin, répondent à une pratique identique. Dans ces constructions à trois nefs, les animaux étaient placés dans les parties latérales, et le foin qui était disposé dans la partie centrale était souvent celui qui servait à la consommation de quelques jours. On le tirait des barges qui se trouvaient à peu de distance de l'édifice.

Fig.7 : Grenier bas et grange-étable à nef. Métairie de L'Emonnière, à Challans (Vendée) en 1944



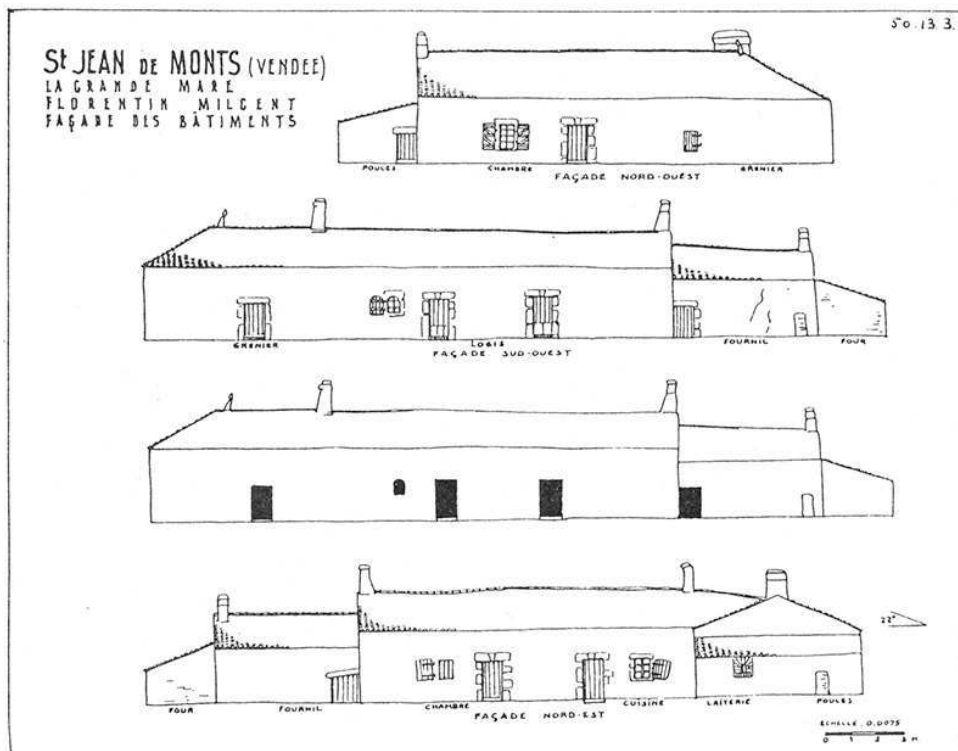
(source : archives du MNATP, calque n°43.44.66).

- 38 Mais les enquêtes effectuées par le Musée national des arts et traditions populaires montrent aussi une situation complexe, dans les régions situées au midi de la Loire, pour ce qui concerne le stockage du grain. Si le grenier en hauteur était d'assez loin la solution la plus répandue, il en existait une autre : l'entreposage des grains dans un local à rez-de-chaussée (fig. 7). Cette double pratique était ancienne et on peut la mettre, au moins dans une certaine mesure, en relation avec l'échelle socio-économique.
- 39 En Poitou, mais également en Saintonge et dans l'Aunis, la maison du *métayer*, moyen ou gros exploitant, était pourvue d'un grenier, mais celle du *bordier*, petit exploitant, n'en possédait pas. Dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, l'abbé Noguès évoque en Saintonge « ces étroits greniers où l'on ne pouvait aller qu'à quatre pattes ; on y accédait par une trappe et une grosse échelle de bois... et l'on disait *aller dans le plancher* pour aller dans le grenier » (cité par JEAN 1981 :58).
- 40 Ailleurs ou à d'autres époques, la répartition s'enracinait aussi, semble-t-il, dans l'inégale richesse des pays ou des micro-régions. Voici par exemple ce qu'écrivent, au sujet de leurs maisons, les habitants de la région de Saint-Florent-le-Vieil et de Champtoceaux, en Anjou, quelques années après la Révolution : « Les bâtiments sont en pierres d'un seul étage, sans grenier, couverts en tuile convexe et longue(...). Du côté de Beaupreau et de Cholet, les fermes sont construites d'une manière plus avantageuse, avec des greniers au-dessus » (ANDREWS 1935 :99-100).
- 41 La différence socio-économique constatée à la fin du XVIII^{ème} et au XIX^{ème} siècles dans certaines régions aurait-elle trahi une situation plus ancienne, qui aurait été caractérisée par l'uniformité du stockage bas ? L'on ne peut l'affirmer avec certitude, mais l'enquête du chantier 1425 montre qu'il ne faut interpréter uniquement la dualité des pratiques de

stockage en termes d'opposition sociale : dans le marais de Monts et dans les régions voisines, le stockage du grain dans un local à rez-de-chaussée était pratiqué en 1944 dans une métairie de 20 hectares (Saint-Jean-de-Monts, Vendée, monographie n° 8), et dans une autre de 42 hectares (Challans, Vendée, monographie n° 13) (fig. 7).

- 42 Les quelques monographies du chantier 1425 qui décrivent un grenier bas montrent qu'il s'agissait d'un local spécifique, soit inclus dans le corps principal, comme à la métairie de la Grande Mare en Saint-Jean-de-Monts (fig. 8) ou à celle de l'Emonière en Challans (fig. 7), soit construit à part, comme à la métairie de la Basse-Épine en Saint-Jean-de-Monts (Vendée, monographie n° 8).

Fig.8 : Métairie de La Grande Mare, Saint-Jean-de-Monts (Vendée).



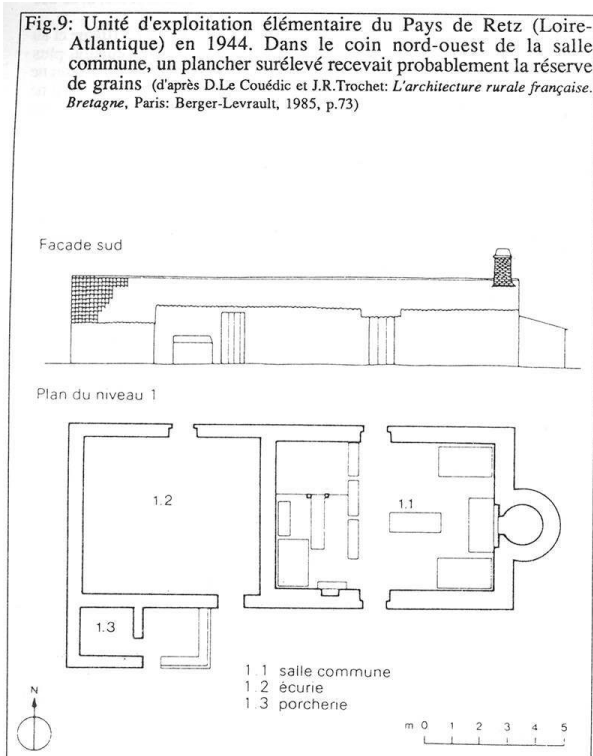
Les locaux n'ont qu'un seul niveau.

(source : archives du MNATP, calquen'50.13.3)

- 43 Dans les deux premières métairies, le grenier ne possédait aucune communication intérieure avec les autres pièces du corps principal : il fallait donc sortir des pièces d'habitation pour entrer ensuite dans le grenier. Cette disposition horizontale et extérieure s'opposait à l'organisation verticale et intérieure en usage dans les contrées situées au nord de la Loire, où le grenier se trouvait généralement au-dessus des pièces d'habitation. Le grain était semble-t-il stocké en vrac sur un sol en terre battue, sauf à la métairie de la Basse-Épine où le sol du grenier était cimenté. Aucune précaution particulière ne paraît avoir été prise pour la ventilation du grain : à la métairie de la Grande Mare (fig. 8), où le grenier bas avait approximativement un volume de 19 m³, seules une petite porte et une petite fenêtre assuraient une ouverture globale à la pièce d'environ 1,30 m².
- 44 Dans les maisons plus modestes, il est possible de repérer un dispositif qui était déjà presque un souvenir archéologique à l'époque de la seconde guerre mondiale : une

maison à deux pièces (logis et étable) du hameau du Pas-Bousseau en Saint-Père-en-Retz (Loire-Atlantique), comportait un plancher surélevé, situé derrière une rangée de meubles qui coupait l'unique pièce d'habitation en deux parties, suivant une coutume répandue dans la région (fig. 9). Il est très probable que ce plancher contenait la réserve de grains de la maison, lui évitant ainsi, entre autres, une dispersion sous les meubles ou dans les autres zones de l'unique pièce d'habitation.

- 45 Les ethnologues, comme les géographes, ont négligé ces aspects fonctionnels de la division Nord-Sud dans le domaine de la construction et de l'habitat ruraux. Ils sont pourtant liés fondamentalement aux types de disposition de la maison et aux modes de couverture –charpente et matériaux de couverture. La distinction entre les modes de couverture méridionaux et septentrionaux doit être complétée par celle des pratiques de stockage. La charpente à ferme latine, avec un gros entrain supportant de petits arbalétriers (fig. 6b), ne se prête guère en effet à la création d'un comble de stockage : pour l'obtenir, il faut nécessairement édifier un étage franc en élevant davantage les murs de la maison.



- 46 Avec la charpente septentrionale à arbalétriers longs en revanche (fig.6a), on peut assez facilement créer un tel espace sans construire un étage maçonné : il suffit d'établir un plancher sur l'espace qui sépare les entrains bas, et ces derniers jouent alors aussi le rôle de poutres principales de la maison. La construction d'un étage franc demandait évidemment des moyens supplémentaires, mais là ne résidait peut-être pas exclusivement les raisons du choix des locaux bas : la « vie en bas » pourrait avoir été, jusqu'à une période assez récente, l'une des principales caractéristiques des modes d'habiter dans certaines des contrées du Centre-Ouest (fig. 8).
- 47 Le stockage du foin et du grain dans des locaux séparés de l'étable et des pièces d'habitation impliquait des déplacements dans l'ensemble plus fréquents entre les différentes parties de l'unité d'exploitation que dans les contrées situées plus au nord.

D'autres traits et pratiques, d'un autre ordre, se laissent aussi déduire de ces dispositions différentes. Les enquêteurs de l'Atlas Linguistique de la Bretagne romane, du Maine et de l'Anjou (ALBRAM) notent que dans les régions de fenil haut, ce dernier était « un lieu souvent choisi pour faire la sieste les après-midi d'été ». À plusieurs reprises, ils obtinrent "une expression correspondant à *aller au fenil*, dont le sens oscille (...) entre « aller se coucher dans le fenil », « aller faire la sieste » et même « aller au lit » (GUILLAUME et CHAUVEAU : 1983, carte no 585).

- 48 Cette expression ne pouvait être comprise dans les régions où le foin était exclusivement stocké en barges extérieures, voire même dans un fenil bas : il est significatif qu'elle ne fut pas recensée dans la contrée située au sud de la Loire, entre le Pays de Retz et les Mauges, où dominait la couverture en tuiles canal. Même dans les fermes les plus riches ou les plus récentes de ces régions, après la seconde guerre mondiale, le seul local en hauteur, situé au dessus des pièces d'habitation, était le grenier à grains.
- 49 En mettant l'accent sur les « petites maisons en miniature, fort basses » de la région de Paimboeuf (Loire-Atlantique), plus que sur leurs modes de couverture, Stendhal avait mis le doigt, dès 1837, sur l'autre versant de la division Nord-Sud dans le domaine des techniques de construction et dans celui des modes de vie (STENDHAL 1932 : 313).

BIBLIOGRAPHIE

ANDREWS R. H. 1935, *Les paysans des Mauges au XVIIIème siècle. Étude sur la vie rurale dans une région de l'Anjou*, Tours, Arrault.

BOUTON A., 1973, *Le Maine, histoire économique et sociale, XVIIème et XVIIIème siècles*, Le Mans, chez l'auteur.

CALAME F., 1983, *Pour une étude de la charpente rurale en France, l'exemple de l'Oise*, Paris, thèse de troisième cycle, EHESS.

DEMANGEON A., 1946, *Géographie universelle, tome VI, La France, 2ème partie : France économique et humaine*, Paris, Armand Colin.

DION R., 1934, *Le Val-de-Loire. Étude de géographie régionale*, Tours, Arrault.

GERARD C., 1981, *L'architecture rurale française, Lorraine*, Paris, Berger-Levrault.

GUILLAUME G. et CHAUVEAU J-P. 1983, *Atlas linguistique de la Bretagne romane, de l'Anjou et du Maine*, Paris, vol. 2, éd du CNRS.

INVENTAIRE GENERAL DES MONUMENTS ET DES RICHESSES ARTISTIQUES DE LA FRANCE, 1983, *Commission régionale des Pays de Loire. Sarthe, canton de La Ferté Bernard*, Paris. Imprimerie Nationale.

JEAN S., 1981, *L'architecture rurale française : Poitou, Pays charentais*, Paris, Berger Levrault.

MNATP (Musée national des Arts et traditions populaires), chantier 1425. Série de monographies départementales sur l'architecture rurale française, effectuées de 1942 à 1949, et conservées aux Archives du MNATP.

STENDHAL. 1932, *Mémoires d'un touriste, vol 3 : voyage dans le Midi de la France (1838)*, Paris, H et E. Champion.

VERRIER A. et ONILLON R., 1908, *Glossaire étymologique et historique des patois et des parlers de l'Anjou*, Angers, Germain et Grassin, tome 2.

RÉSUMÉS

En reprenant la classification des maisons rurales françaises d'Albert Demangeon, et en la confrontant à certaines des limites, culturelles et autres, mises en évidence depuis longtemps par les géographes et les ethnologues, il est possible d'avancer plus loin dans la définition des contrastes de tous ordres qui divisaient le monde rural français : 1) la maison rurale à cour ouverte, majoritaire dans les contrées de l'Ouest et du Centre-Ouest, était partie intégrante du système agraire en vigueur dans ces contrées, qui s'opposait à celui du Nord-Nord-Est de la France ; 2) l'étude des lieux et des techniques du battage montre cependant qu'il a existé une zone d'interférence entre les deux systèmes, surtout probablement entre la fin du XVIIIème et le milieu du XIXème siècle ; 3) le passage de la Loire ne se limite pas à un changement dans la charpente et la couverture des maisons : leur organisation peut connaître en réalité des modifications importantes de part et d'autre du fleuve, qui relèvent des modes de vie.

Tacking back the Demangeon's classification of french rural houses, and confronting it with any cultural lines discovered in rural France by geographers and ethnologists, it is possible to go further in the definition of contrasts which divided traditional rural France: 1) the rural house with open court, dominant in the West and Center-West countries, was an integrant part of the agrarian system which prevailed in these countries, quite different from the one of Northern and Northern-East countries; 2) moreover, the study of the threshing places and technics shows that a mixed area had existed, probably since the end of the XVIIIth century from the middle of the XIXth; 3) in the western countries, the Loire crossing represents more than a change in the houses's framework and roofing: the organization of theses may be quite different on both sides of the river.

INDEX

Keywords : rural houses, agrarian systems, threshing, storage, cultural, boundaries.

Mots-clés : maisons rurales, systèmes agraires, battage, stockage, frontières culturelles

AUTEUR

JEAN-RENÉ TROCHET

Musée national des arts et traditions populaires